

---

# États financiers du Régime d'épargne-études Génération

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

---

---

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	3
Rapport de l'auditeur indépendant	4-5
États de la situation financière	6
États du résultat global	7
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	7
Tableaux des flux de trésorerie	8
Annexe du portefeuille	9-14
Notes annexes	15-24
Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études	25
Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études	26

---

# Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime d'épargne-études Génération (auparavant le Régime fiduciaire d'épargne-études Global) (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et de Les actifs de croissance Global Inc. («LACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. LACGI, qui administre le Régime, maintient des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables IFRS et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Notre auditeur externe pour l'exercice clos le 31 mars 2024, Baker Tilly WM LLP, a procédé à l'audit des états financiers, dont les résultats se trouvent dans le Rapport de l'auditeur indépendant. Baker Tilly WM LLP a un accès complet et indépendant au conseil d'administration pour discuter de son audit et des questions connexes.



---

Alex Manickaraj  
Chef de la direction

Le 27 juin 2024  
Toronto (Ontario)

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du Régime d'épargne-études Génération

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne-études Génération (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2024 et 2023, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour l'exercice clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris informations importantes sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 mars 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables IFRS.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations incluses dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et rester attentif aux indications que les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly WM LLP*

Comptables professionnels agréés


Le 27 juin 2024  
Vancouver, (B.C.)


**Régime d'épargne-études**  
**Génération États de la situation**  
**financière** Aux 31 mars 2024 et 2023  
(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

	Notes	2024 \$	2023 \$
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		<b>14 264 362</b>	20 818 800
Placements à la juste valeur	6	<b>628 132 431</b>	644 424 139
Subventions à recevoir	Tabl. 2	<b>693 463</b>	626 111
Dividendes à recevoir		<b>262 912</b>	219 620
Intérêts à recevoir		<b>3 602 692</b>	3 803 978
		<b>646 955 860</b>	669 892 648
<b>Passif</b>			
Comptes créditeurs		<b>1 151 594</b>	1 497 814
Somme à payer pour les titres achetés		-	153 064
Somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	4	<b>4 080</b>	24 693
Somme à verser à la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global	4	<b>2 520 971</b>	584 964
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	4	-	100 881
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		<b>643 279 215</b>	667 531 232
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représenté par les éléments suivants :</b>			
Cotisations des souscripteurs	5	<b>404 369 509</b>	435 036 404
Cumul des subventions gouvernementales		<b>164 268 334</b>	176 816 604
Moins-value des placements		<b>(5 289 974)</b>	(34 436 870)
Revenu de placement cumulé et distribué et profits réalisés sur les placements		<b>79 931 346</b>	90 115 094
		<b>643 279 215</b>	667 531 232

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration de  
la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de Les actifs de croissance Global Inc.

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

## Régimes d'épargne-études Génération

### États du résultat global

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

	Notes	2024 \$	2023 \$
<b>Revenu</b>			
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études		15 439 988	16 846 864
Dividendes		2 943 800	2 795 567
Gains (pertes) réalisés à la cession de placements		(9 928 673)	(1 127 383)
Variation de la (moins-value) latente sur les placements		29 146 896	(30 889 871)
		<b>37 602 011</b>	<b>(12 374 823)</b>
<b>Dépenses</b>			
Frais d'administration	4	9 146 261	9 504 581
Honoraires d'audit		171 584	151 090
Autres charges		41 217	47 839
Comité d'examen indépendant		11 050	11 050
		<b>9 370 112</b>	<b>9 714 560</b>
<b>(Diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation</b>		<b>28 231 899</b>	<b>(22 089 383)</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

### États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

	Notes	2024 \$	2023 \$
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, au début de l'exercice</b>		<b>667 531 232</b>	<b>728 377 757</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation</b>		<b>28 231 899</b>	<b>(22 089 383)</b>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>			
Cotisations des souscripteurs reçues, déduction faite des frais	5	29 251 639	35 535 136
Subventions gouvernementales reçues	Tableau 2		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)		4 002 529	5 570 796
Bon d'études canadien (BEC)		339 653	476 788
Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB)		22 800	62 400
		212 595	556 651
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)			
Subvention pour l'épargne-études		1 788	(2 988)
Avantage Saskatchewan (SEEAS)		33 831 004	42 198 783
		<b>(59 918 534)</b>	<b>(56 350 004)</b>
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>			
Remboursement des cotisations des souscripteurs		(17 127 637)	(14 765 748)
Paiements aux bénéficiaires		(3 122 925)	(2 927 955)
Subventions gouvernementales		(6 145 824)	(6 912 218)
Revenu tiré des subventions gouvernementales			
Revenu tiré des cotisations des souscripteurs			
		<b>(86 314 900)</b>	<b>(80 955 925)</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice</b>		<b>643 279 215</b>	<b>67 531 232</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## Régime d'épargne-études Génération

### Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

	2024 \$	2023 \$
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée à l'exploitation	<b>28 231 899</b>	(22 089 383)
Ajustement pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation de la (moins-value) latente sur les placements	<b>(28 953 978)</b>	30 889 871
Perte réalisée à la cession de placements (Diminution)	<b>10 270 053</b>	1 127 383
Augmentation des sommes dues par la Fiducie d'épargne-étude Global	<b>1 936 007</b>	(2 958 745)
(Augmentation) diminution des subventions à recevoir	<b>(67 352)</b>	51 551
Diminution (augmentation) des intérêts à recevoir	<b>201 286</b>	(149 085)
(Augmentation) des dividendes à recevoir	<b>(43 292)</b>	(35 634)
(Diminution) des comptes créditeurs	<b>(346 221)</b>	(54 907)
(Diminution) augmentation des sommes à payer pour l'achat de titres	<b>(153 064)</b>	153 064
Augmentation de la somme à verser au Régime d'épargne-études Avancé	<b>(20 613)</b>	(89 052)
Diminution (augmentation) de la somme à verser au gestionnaire du fonds – Les actifs de croissance Global Inc.	<b>(100 881)</b>	(261 229)
Achat de placements	<b>(66 129 690)</b>	(112 504 178)
Produit de la vente de placements	<b>101 105 324</b>	125 335 959
	<b>45 929 478</b>	19 415 615
<b>Activités de financement</b>		
Cotisations des souscripteurs payées	<b>(59 918 534)</b>	(56 350 004)
Cotisations des souscripteurs reçues	<b>29 251 639</b>	35 535 136
Subventions gouvernementales reçues	<b>4 579 365</b>	6 663 647
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	<b>(26 396 386)</b>	(24 605 921)
	<b>(52 483 916)</b>	(38 757 142)
(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<b>(6 554 438)</b>	(19 341 527)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<b>20 818 800</b>	40 160 327
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>14 264 362</b>	20 818 800
<b>Activités d'exploitation</b>		
Intérêts reçus	<b>15 641 274</b>	16 697 779
Dividendes reçus	<b>2 900 508</b>	2 759 933

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Placements des cotisations des souscripteurs (68,00 %)</b>			
<b>Titres de gouvernements (11,54 %)</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,25 % 15 juin 2026	21 425 000	21 377 766	20 124 074
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,750 % 15 juin 2030	2 675 000	2 687 917	2 383 184
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,8 % 15 décembre 2024	7 382 000	7 642 585	7 229 266
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,45 % 15 décembre 2031	9 090 000	8 759 488	8 292 898
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,650 % 15 décembre 2028	6 455 000	6 649 527	6 153 293
Gouvernement du Canada 1,000 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	645 000	588 210	594 916
Gouvernement du Canada 1,250 % 1 <sup>er</sup> juin 2030	7 550 000	7 633 741	6 638 942
Gouvernement du Canada 2 % 1 <sup>er</sup> décembre 2051	10 650 000	8 403 752	8 042 028
Gouvernement du Canada 2,750 % 1 <sup>er</sup> décembre 2048	16 402 000	19 623 311	14 693 404
		<u>83 366 297</u>	<u>74 152 005</u>
<b>Titres de gouvernements provinciaux (16,08 %)</b>			
Province de la Colombie-Britannique 2,800 % 18 juin 2048	1 000 000	921 540	766 810
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 décembre 2028	3 508 000	3 970 372	3 370 171
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 juin 2050	6 005 000	6 318 092	4 711 463
Province du Manitoba 4,600 % 5 mars 2038	6 645 000	7 620 149	6 773 979
Province de la Nouvelle-Écosse 2,100 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	6 835 000	6 741 978	6 457 776
Province de l'Ontario 1,55 % 1 <sup>er</sup> novembre 2029	13 600 000	11 429 576	12 034 504
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	27 960 000	29 169 206	21 519 973
Province de l'Ontario 3,500 % 2 juin 2043	8 650 000	9 073 739	7 689 764
Province de l'Ontario 3,65 % 2 juin 2033	4 505 000	4 352 551	4 347 460
Province de l'Ontario 3,75 % 6 juin 2032	6 000 000	5 761 680	5 878 740
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	750 000	915 025	782 475
Province de l'Ontario 5,600 % 2 juin 2035	14 765 000	19 473 411	16 588 182
Province de Québec 2,750 % 1 <sup>er</sup> septembre 2027	6 509 000	6 706 805	6 270 575
Province de Québec 5,000 % 1 <sup>er</sup> décembre 2041	5 255 000	7 007 108	5 665 048
Province de la Saskatchewan 5,000 % 5 mars 2037	427 000	567 697	456 309
		<u>120 028 929</u>	<u>103 313 229</u>
<b>Titres municipaux (2,87 %)</b>			
Ville de Montréal 2,750 % 1 <sup>er</sup> septembre 2026	7 680 000	7 925 760	7 416 038
Ville de Montréal 4,250 % 1 <sup>er</sup> septembre 2033	4 360 000	4 343 837	4 356 772
Municipal Finance Authority of British Columbia 2,5 % 19 avril 2026	6 900 000	6 533 610	6 658 431
		<u>18 803 207</u>	<u>18 431 241</u>
<b>Titres d'institutions financières (8,77 %)</b>			
Banque de Montréal 3,190 % 1 <sup>er</sup> mars 2028	1 935 000	1 931 053	1 860 735
Banque de Montréal 4,309 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	900 000	900 000	891 999
La Banque de Nouvelle-Écosse 3,100 % 2 février 2028	1 945 000	1 931 243	1 866 189
BCIMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1 000 000	1 010 450	956 760
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 % 26 mai 2025	3 400 000	3 538 645	3 339 208
FPI Propriétés de Choix 3,556 % 9 septembre 2024	3 587 000	3 581 393	3 559 057
CPPIB Capital Inc. 1,950 % 30 septembre 2029	10 000 000	9 962 100	9 052 200
CPPIB Capital Inc. 3,000 % 15 juin 2028	4 550 000	4 664 735	4 392 252
Fortified Trust 1,964 % 23 octobre 2026	750 000	750 000	700 110
Fortified Trust 3,76 % 23 juin 2025	725 000	724 928	713 349
Great-West Lifeco Inc. 6,670 % 21 mars 2033	1 505 000	1 967 309	1 700 093
Banque HSBC du Canada 3,403 % 24 mars 2025	750 000	746 715	739 028
Banque Manuvie du Canada 1,536 % 14 septembre 2026	2 000 000	2 000 000	1 861 860
Société Financière Manuvie 3,049 % 20 août 2029	4 369 000	4 440 761	4 330 072
Banque Royale du Canada 1,936 % 1 <sup>er</sup> mai 2025	2 600 000	2 600 000	2 518 412
Banque Royale du Canada 2,74 % 25 juillet 2029	4 000 000	4 140 840	3 966 040
Banque Royale du Canada 3,369 % 29 septembre 2025	2 000 000	2 000 000	1 956 640
La Banque Toronto-Dominion 3,060 % 26 janvier 2032	5 035 000	5 492 279	4 781 387
La Banque Toronto Dominion 3,224 % 25 juillet 2029	3 076 000	3 149 356	3 054 560
La Banque Toronto Dominion 3,226 % 24 juillet 2024	4 110 000	4 326 237	4 086 409
		<u>59 858 044</u>	<u>56 326 360</u>

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres de sociétés (12,41 %)</b>			
407 International Inc. 3,600 % 21 mai 2047	2 030 000	1 955 117	1 701 262
Altalink LP 3,399 % 6 juin 2024	1 927 000	1 966 026	1 920 660
Bell Canada 3,800 % 21 août 2028	1 935 000	1 896 958	1 872 325
Brookfield Renewable Partnership Inc. 3,380 % 15 janvier 2030	4 305 000	4 281 623	4 001 971
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,200 % 31 juillet 202	3 943 000	4 189 071	3 773 136
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,950 % 22 septembr	1 905 000	1 976 399	1 686 839
Canadian Natural Resources Limited 3,550 % 3 juin 2024	1 250 000	1 343 113	1 246 013
Enbridge Gas Inc. 3,510 % 29 novembre 2047	2 100 000	1 958 529	1 713 432
Enbridge Inc. 4,240 % 27 août 2042	6 986 000	6 666 756	5 962 481
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 % 9 août 2046	2 500 000	2 700 650	2 073 300
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,750 % 17 octobre 2039	2 200 000	2 196 964	1 734 392
Honda Canada Finance Inc. 4,899 % 21 février 2029	2 000 000	2 000 000	2 034 601
Hydro One Inc. 5,360 % 20 mai 2036	3 165 000	3 936 360	3 334 138
McDonald's Corporation 3,125 % 4 mars 2025	1 270 000	1 241 857	1 247 991
Metro inc. 3,390 % 6 décembre 2027	4 046 000	4 155 551	3 900 951
NAV Canada 3,293 % 30 mars 2048	2 010 000	1 949 929	1 642 230
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	2 000 000	1 999 940	1 827 780
North West Redwater Partnership 2,800 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	2 000 000	2 151 300	1 899 520
Pembina Pipeline Corporation 3,310 % 1 <sup>er</sup> février 2030	2 500 000	2 703 350	2 311 150
Pembina Pipeline Corporation 4,020 % 27 mars 2028	3 083 000	3 098 236	3 006 819
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	6 915 000	7 752 149	6 697 524
Telus Corporation 3,625 % 1 <sup>er</sup> mars 2028	3 615 000	3 992 130	3 487 029
Telus Corporation 3,750 % 17 janvier 2025	6 517 000	6 534 719	6 450 461
Telus Corporation 3,750 % 10 mars 2026	2 500 000	2 680 895	2 451 725
Toronto Hydro Corporation 2,52 % 25 août 2026	1 900 000	1 995 323	1 815 013
Toyota Credit Canada Inc. 2,11 % 26 février 2025	2 000 000	2 026 440	1 950 680
Transcanada Pipelines Ltd. 3,000 % 18 septembre 2029	2 500 000	2 627 365	2 303 200
Transcanada Pipelines Ltd. 3,300 % 17 juillet 2025	3 734 000	3 996 547	3 654 354
TWDC Enterprises 18 Corporation 2,758 % 7 octobre 2024	2 045 000	2 001 082	2 020 092
		87 974 379	79 721 069
<b>Fonds négociés en bourse (8,69 %)</b>			
FINB BMO S&P 500	518 391	24 068 847	40 278 980
iShares Core S&P U.S. Market Index ETF	200 590	6 783 371	10 579 117
FNB indiciel S&P 500 Vanguard	57 917	3 632 215	4 953 641
		34 484 433	55 811 738
<b>Actions (7,59 %)</b>			
Mines Agnico Eagle Limitée	12 637	840 204	1 020 691
Alimentation Couche-Tard inc.	19 259	648 351	1 488 913
Altius Minerals Corporation	24 331	313 169	500 002
ARC Resources Ltd.	31 017	293 092	749 060
Banque de Montréal	11 953	1 272 739	1 580 784
La Banque de Nouvelle-Écosse	14 668	1 098 860	1 027 787
BCE inc.	26 473	1 530 798	1 218 552
Boyd Group Services Inc.	1 099	225 321	314 754
Brookfield Corporation	28 071	1 187 482	1 591 065
BRP Inc.	1 307	121 366	118 872
CAE inc.	15 629	335 318	437 143
Corporation Cameco	4 524	248 986	265 287
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	12 024	1 348 144	2 144 721
Canadian Natural Resources Limited	16 855	912 094	1 741 628
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	15 613	868 890	1 864 661
CCL Industries Inc.	9 804	584 737	678 731
CGI inc.	9 988	837 979	1 492 606

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Groupe Colliers International	3 196	296 455	529 162
Constellation Software Inc.	188	364 372	695 600
Dollarama Inc.	5 539	260 906	571 569
Enbridge Inc.	30 327	1 403 039	1 484 507
FirstService Corporation	2 133	371 818	478 325
Fortis Inc.	7 785	364 905	416 653
Franco-Nevada Corporation	3 546	430 806	572 324
iA Société financière inc.	4 555	393 350	383 303
Intact Corporation financière	5 274	688 116	1 160 491
Kinross Gold Corporation	49 906	331 141	414 719
Les Compagnies Loblaw limitée	8 572	558 204	1 286 657
Magna International Inc.	5 362	411 618	395 662
Société financière Manuvie	18 730	451 667	633 636
Northland Power Inc.	17 502	497 003	387 319
Nutrien Ltd.	12 825	832 468	943 792
Onex Corporation	7 134	582 935	723 887
Pembina Pipeline Corporation	9 956	423 312	475 996
Power Corporation du Canada	17 370	498 905	659 713
Prairiesky Royalty Ltd.	24 991	504 274	663 011
Restaurant Brands International Inc.	6 775	513 406	728 787
Rogers Communications Inc.	4 266	260 383	236 763
Banque Royale du Canada	27 579	2 829 926	3 767 843
Shopify Inc.	16 422	1 384 223	1 716 099
Financière Sun Life inc.	8 189	446 329	605 249
Suncor Énergie inc.	22 021	902 347	1 100 830
Corporation TC Énergie	17 704	996 521	963 806
Ressources Teck limitée	13 128	504 751	813 936
Telus Corporation	27 750	773 880	601 343
Thomson Reuters Corporation	2 252	210 302	474 722
Industries Toromont Itée	4 829	314 887	629 460
La Banque Toronto-Dominion	37 986	2 834 751	3 105 356
Tourmaline Oil Corporation	3 608	130 478	228 495
Waste Connections Inc.	6 269	674 433	1 459 862
West Fraser Timber Company Ltd.	2 318	237 004	271 113
Westshore Terminals Investment Ltd.	21 252	444 765	544 476
Wheaton Precious Metals Corp.	6 614	207 235	421 973
		35 998 445	48 781 696
<b>Titres de placement immobilier (0,05 %)</b>			
Fiducie de placement immobilier Granite	4 212	321 189	325 630
		321 189	325 630
<b>Total des placements des cotisations des souscripteurs</b>		440 834 923	436 862 968
<b>Placements des subventions gouvernementales (29,78 %)</b>			
<b>Titres de gouvernements (5,61 %)</b>			
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,25 % 15 juin 2026	10 505 000	10 486 803	9 867 136
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,750 % 15 juin 2030	1 090 000	1 095 357	971 092
Fiducie du Canada pour l'habitation 1,8 % 15 décembre 2024	6 862 000	7 104 229	6 720 025
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,45 % 15 décembre 2031	4 000 000	3 854 560	3 649 240
Fiducie du Canada pour l'habitation 2,650 % 15 décembre 2028	2 800 000	2 881 761	2 669 128
Gouvernement du Canada 1,000 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	882 000	804 437	813 513
Gouvernement du Canada 1,250 % 1 <sup>er</sup> juin 2030	1 250 000	1 083 463	1 099 163
Gouvernement du Canada 2 % 1 <sup>er</sup> décembre 2051	4 300 000	3 392 660	3 247 016
Gouvernement du Canada 2,750 % 1 <sup>er</sup> décembre 2048	7 789 000	9 553 585	6 977 620
		40 256 855	36 013 933

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
<b>Titres de gouvernements provinciaux (7,07 %)</b>			
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 décembre 2028	1 052 000	1 190 659	1 010 667
Province de la Colombie-Britannique 2,950 % 18 juin 2050	2 490 000	2 624 166	1 953 629
Province du Manitoba 4,600 % 5 mars 2038	2 661 000	3 056 306	2 712 650
Province de la Nouvelle-Écosse 2,100 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	2 788 000	2 749 508	2 634 130
Province de l'Ontario 1,55 % 1 <sup>er</sup> novembre 2029	5 700 000	4 790 337	5 043 873
Province de l'Ontario 2,800 % 2 juin 2048	12 890 000	13 527 638	9 921 046
Province de l'Ontario 3,500 % 2 juin 2043	3 875 000	3 989 943	3 444 837
Province de l'Ontario 3,65 % 2 juin 2033	1 775 000	1 714 934	1 712 928
Province de l'Ontario 3,75 % 6 juin 2032	3 000 000	2 880 840	2 939 370
Province de l'Ontario 4,700 % 2 juin 2037	375 000	458 355	391 238
Province de l'Ontario 5,600 % 2 juin 2035	6 930 000	9 139 908	7 785 716
Province de Québec 2,750 % 1 <sup>er</sup> septembre 2027	3 190 000	3 289 034	3 073 150
Province de Québec 5,000 % 1 <sup>er</sup> décembre 2041	2 397 000	3 137 897	2 584 038
Province de la Saskatchewan 5,000 % 5 mars 2037	192 000	255 264	205 179
		<u>52 804 789</u>	<u>45 412 451</u>
<b>Titres municipaux (1,25 %)</b>			
Ville de Montréal 2,750 % 1 <sup>er</sup> septembre 2026	3 293 000	3 398 376	3 179 820
Ville de Montréal 4,250 % 1 <sup>er</sup> septembre 2033	1 730 000	1 723 587	1 728 719
Municipal Finance Authority of British Columbia 2,5 % 19 avril 2026	3 215 000	3 044 284	3 102 443
		<u>8 166 247</u>	<u>8 010 982</u>
<b>Titres d'institutions financières (3,95 %)</b>			
Banque de Montréal 3,190 % 1 <sup>er</sup> mars 2028	910 000	908 144	875 074
Banque de Montréal 4,309 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	450 000	450 000	446 000
La Banque de Nouvelle-Écosse 3,100 % 2 février 2028	915 000	908 509	877 924
La Banque de Nouvelle-Écosse 4,68 % 1 <sup>er</sup> février 2029	700 000	699 783	705 268
BCIMC Realty Corporation 3,000 % 31 mars 2027	1 000 000	992 890	956 760
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,300 % 26 mai 2025	1 500 000	1 557 044	1 473 180
FPI Propriétés de Choix 3,556 % 9 septembre 2024	1 454 000	1 448 188	1 442 673
CPPIB Capital Inc. 1,950 % 30 septembre 2029	4 500 000	4 482 945	4 073 490
CPPIB Capital Inc. 3,000 % 15 juin 2028	1 850 000	1 903 640	1 785 861
Fortified Trust 1,964 % 23 octobre 2026	230 000	230 000	214 700
Fortified Trust 3,76 % 23 juin 2025	250 000	249 975	245 983
Great-West Lifeco Inc. 6,670 % 21 mars 2033	695 000	908 530	785 093
Banque HSBC du Canada 3,403 % 24 mars 2025	350 000	348 467	344 880
Banque Manuvie du Canada 1,536 % 14 septembre 2026	1 000 000	1 000 000	930 930
Société Financière Manuvie 3,049 % 20 août 2029	1 826 000	1 857 638	1 809 730
Banque Royale du Canada 1,936 % 1 <sup>er</sup> mai 2025	1 200 000	1 200 000	1 162 344
Banque Royale du Canada 2,74 % 25 juillet 2029	1 450 000	1 501 055	1 437 690
Banque Royale du Canada 3,369 % 29 septembre 2025	1 000 000	1 000 000	978 320
La Banque Toronto-Dominion 3,060 % 26 janvier 2032	2 013 000	2 195 821	1 911 605
La Banque Toronto Dominion 3,224 % 25 juillet 2029	1 184 000	1 225 858	1 175 748
La Banque Toronto Dominion 3,226 % 24 juillet 2024	1 745 000	1 829 625	1 734 984
		<u>26 898 112</u>	<u>25 368 237</u>
<b>Titres de sociétés (5,28 %)</b>			
407 International Inc. 3,600 % 21 mai 2047	935 000	900 574	783 586
Altalink LP 3,399 % 6 juin 2024	890 000	908 037	887 072
Bell Canada 3,800 % 21 août 2028	910 000	892 109	880 525
Brookfield Renewable Partnership Inc. 3,380 % 15 janvier 2030	1 752 000	1 742 497	1 628 677
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,200 % 31 juillet 202	1 608 000	1 706 960	1 538 727
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada 3,950 % 22 septembr	895 000	928 545	792 505
Canadian Natural Resources Limited 3,550 % 3 juin 2024	595 000	639 322	593 102
Enbridge Gas Inc. 3,510 % 29 novembre 2047	970 000	904 652	791 442

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Enbridge Inc. 4,240 % 27 août 2042	2 801 000	2 657 623	2 390 625
Enbridge Pipelines Inc. 4,130 % 9 août 2046	1 000 000	1 075 412	829 320
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto 2,750 % 17 octobre 2039	1 020 000	1 018 592	804 127
Honda Canada Finance Inc. 4,899 % 21 février 2029	1 000 000	1 000 000	1 017 300
Hydro One Inc. 5,360 % 20 mai 2036	1 258 000	1 584 882	1 325 228
McDonald's Corporation 3,125 % 4 mars 2025	595 000	581 815	584 689
Metro inc. 3,390 % 6 décembre 2027	1 644 000	1 689 243	1 585 063
NAV Canada 3,293 % 30 mars 2048	930 000	902 235	759 838
Nestlé Holdings Inc. 2,192 % 26 janvier 2029	1 000 000	999 970	913 890
North West Redwater Partnership 2,800 % 1 <sup>er</sup> juin 2027	1 000 000	1 075 650	949 760
Pembina Pipeline Corporation 3,310 % 1 <sup>er</sup> février 2030	1 000 000	1 081 340	924 460
Pembina Pipeline Corporation 4,020 % 27 mars 2028	1 254 000	1 255 358	1 223 014
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	2 710 000	3 037 385	2 624 771
Telus Corporation 3,625 % 1 <sup>er</sup> mars 2028	1 465 000	1 618 364	1 413 139
Telus Corporation 3,750 % 17 janvier 2025	2 610 000	2 629 312	2 583 352
Telus Corporation 3,750 % 10 mars 2026	1 000 000	1 064 220	980 690
Toronto Hydro Corporation 2,52 % 25 août 2026	890 000	934 651	850 190
Toyota Credit Canada Inc. 2,11 % 26 février 2025	1 000 000	1 013 220	975 340
Transcanada Pipelines Ltd. 3,000 % 18 septembre 2029	1 100 000	1 152 239	1 013 408
Transcanada Pipelines Ltd. 3,300 % 17 juillet 2025	1 515 000	1 621 893	1 482 685
TWDC Enterprises 18 Corporation 2,758 % 7 octobre 2024	820 000	799 525	810 012
		<u>37 415 625</u>	<u>33 936 537</u>
<b>Fonds négociés en bourse (3,55 %)</b>			
FINB BMO S&P 500	213 168	9 903 143	16 563 153
iShares Core S&P U.S. Market Index ETF	80 331	2 713 297	4 236 657
FNB indiciel S&P 500 Vanguard	23 281	1 461 591	1 991 224
		<u>14 078 031</u>	<u>22 791 034</u>
<b>Actions (3,05 %)</b>			
Mines Agnico Eagle Limitée	5 083	338 010	410 554
Alimentation Couche-Tard inc.	7 741	260 748	598 456
Altius Minerals Corporation	9 767	125 760	200 712
ARC Resources Ltd.	12 460	117 769	300 909
Banque de Montréal	4 804	513 724	635 329
La Banque de Nouvelle-Écosse	5 901	447 790	413 483
BCE inc.	10 644	614 857	489 944
Boyd Group Services Inc.	441	90 526	126 302
Brookfield Corporation	11 283	479 833	639 520
BRP Inc.	524	48 658	47 658
CAE inc.	6 274	134 641	175 484
Corporation Cameco	1 821	100 261	106 783
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	4 834	547 556	862 241
Canadian Natural Resources Limited	6 776	366 988	700 164
Canadien Pacifique Kansas City Limitée	6 274	353 168	749 304
CCL Industries Inc.	3 935	235 122	272 420
CGI inc.	4 012	340 666	599 554
Groupe Colliers International	1 283	118 998	212 426
Constellation Software Inc.	76	147 385	281 200
Dollarama Inc.	2 228	105 105	229 907
Enbridge Inc.	12 192	563 766	596 798
FirstService Corporation	856	149 223	191 958
Fortis Inc.	3 134	146 858	167 732

## Régime d'épargne-études Génération

### Annexe du portefeuille (suite)

Exercice clos le 31 mars 2024

(Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.)

	Valeur nominale	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$
Franco-Nevada Corporation	1 423	173 986	229 672
iA Société financière inc.	1 828	157 860	153 826
Intact Corporation financière	2 120	277 483	466 485
Kinross Gold Corporation	20 088	133 183	166 931
Les Compagnies Loblaw limitée	3 444	224 453	516 945
Magna International Inc.	1 511	120 257	111 497
Magna International Inc.	646	45 404	47 668
Société financière Manuvie	7 535	184 376	254 909
Northland Power Inc.	7 026	199 842	155 485
Nutrien Ltd.	5 155	335 121	379 356
Onex Corporation	2 864	234 391	290 610
Pembina Pipeline Corporation	4 005	170 147	191 479
Power Corporation du Canada	6 973	200 274	264 835
Prairiesky Royalty Ltd.	10 032	200 059	266 149
Restaurant Brands International Inc.	2 719	206 093	292 483
Rogers Communications Inc. 3,650 % 31 mars 2027	1 716	105 063	95 238
Banque Royale du Canada	11 084	1 143 946	1 514 296
Shopify Inc.	4 430	348 184	462 935
Shopify Inc.	2 172	207 506	226 974
Financière Sun Life inc.	3 294	179 707	243 460
Suncor Énergie inc.	8 852	363 942	442 511
Corporation TC Énergie	7 115	399 960	387 341
Ressources Teck limitée	5 276	202 626	327 112
Telus Corporation	11 139	310 645	241 382
Thomson Reuters Corporation	904	84 431	190 563
Industries Toromont Itée	1 938	126 678	252 618
La Banque Toronto-Dominion	15 267	1 152 216	1 248 077
Tourmaline Oil Corporation	1 452	52 462	91 955
Waste Connections Inc.	2 520	273 200	586 832
West Fraser Timber Company Ltd.	930	95 095	108 773
Westshore Terminals Investment Ltd.	8 531	178 203	218 564
Wheaton Precious Metals Corp.	2 662	84 202	169 836
		<u>14 518 407</u>	<u>19 605 635</u>
<b>Titres de placement immobilier (0,02 %)</b>			
Fiducie de placement immobilier Granite	1 690	128 876	130 654
		<u>128 876</u>	<u>130 654</u>
<b>Total des placements des subventions gouvernementales</b>		194 266 942	191 269 463
Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernem		635 101 865	628 132 431
Trésorerie (1,64 %)		10 535 774	10 535 774
Équivalents de trésorerie (0,58 %)		3 709 742	3 728 588
<b>Total du portefeuille de placements – 100 %</b>		<u>649 347 381</u>	<u>642 396 793</u>

# Régime d'épargne-études Génération

## Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

---

### 1. Organisation et généralités

Le Régime d'épargne-études Génération (auparavant appelé « Régime fiduciaire d'épargne études Global ») (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été administré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital social, en vertu des lois du Canada. Elle continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les actifs de croissance Global Inc. (« LACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime. Le siège social du Régime est situé au 100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill (Ontario), L4B 1J3.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Fondation et LACGI sont sous gestion et contrôle communs.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE des souscripteurs puissent être soumis à l'ARC en leur nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes d'un contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, comme il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE. Les paiements d'aide aux études sont payés à partir du revenu tiré des cotisations du souscripteur.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et de LACGI le 27 juin 2024.

### 2. Base de présentation et principales méthodes comptables

#### *Mode de présentation*

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables IFRS (les « normes IFRS »).

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui ont été présentés à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme il est décrit ci-dessous.

#### *Principes comptables importants*

##### Adoption des amendements à IAS 1 Présentation des états financiers

Avec prise d'effet le 1er janvier 2023, des modifications à IAS 1 Présentation des états financiers ont été adoptées en ce qui concerne les informations à fournir sur les méthodes comptables du Régime. L'adoption des modifications n'a entraîné aucun changement aux conventions comptables du Régime, la seule incidence a été sur les informations sur les conventions comptables divulguées dans les états financiers. À la suite de l'adoption des modifications, le titre de cette note 3 a été modifié, passant de « principales méthodes comptables » qui avaient été utilisées au cours de toutes les périodes précédentes. Lorsque la direction l'a jugé nécessaire, des précisions ont été appliquées afin de mettre davantage l'accent sur l'importance relative d'une politique, et les termes non importants ont été supprimés.

##### Adoption des amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Avec prise d'effet le 1er janvier 2023, le Régime a adopté les modifications à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs en ce qui concerne la nouvelle définition de « estimations comptables ». Les modifications clarifient la manière dont les techniques

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

## 2. Base de présentation et principales méthodes comptables (suite)

d'évaluation et les données d'entrée sont utilisées pour élaborer des estimations comptables et définissent plus en détail la comptabilisation et les informations à fournir concernant les changements de méthodes comptables, la correction des erreurs des périodes antérieures et les changements d'estimations comptables. La définition d'un changement d'estimation comptable a été supprimée. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Régime.

### a) Instruments financiers

#### i. Reconnaissance

Le Régime comptabilise un actif financier ou un passif financier à l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés soit lorsque le Régime a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs financiers, soit lorsque les flux de trésorerie expirent.

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont décomptabilisés lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est exécutée, annulée ou expirée. La radiation d'un actif financier (ou d'une partie de celui-ci) constitue un événement de décomptabilisation. Il y a radiation lorsque le Régime n'a aucune attente raisonnable de récupérer les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier (ou d'une partie de celui-ci).

#### ii. Classification et mesure

Le Régime détermine le classement de ses instruments financiers lors de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers sont classés selon les catégories d'évaluation suivantes:

ceux qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur, soit par le biais du résultat net (« JVPL »), soit par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global (« FVTOCI ») ; et ceux qui seront évalués ultérieurement au coût amorti.

Le classement et l'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale à la juste valeur dépendent du modèle économique de gestion des actifs financiers et des conditions contractuelles des flux de trésorerie. Les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le principal impayé sont généralement évalués au coût amorti à chaque période de reporting ultérieure. Tous les autres actifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque période de reporting ultérieure, toute variation étant enregistrée en résultat ou en autres éléments du résultat global (cette désignation est faite comme un choix irrévocable au moment de la comptabilisation).

Après comptabilisation initiale à la juste valeur, les actifs et passifs financiers sont classés et évalués soit :

- coût amorti.
- JFVTPL, si le Régime a fait un choix irrévocable au moment de la comptabilisation, ou lorsque requis (pour des éléments tels que des instruments détenus à des fins de transaction ou des dérivés) ; ou
- FVTOCI, lorsque la variation de la juste valeur est attribuable à l'évolution du risque de crédit du Régime.

Le Régime reclasse les actifs financiers lorsque et seulement lorsque son modèle économique de gestion de ces actifs change. Les passifs financiers ne sont pas reclassés.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif ou de passifs financiers classés comme évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont inclus dans la juste valeur de l'instrument lors de sa comptabilisation initiale. Les coûts de transaction pour les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des charges en résultat.



## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

---

## 2. Base de présentation et principales méthodes comptables (suite)

### b) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit exécutoire en vertu de la loi de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

### c) *Dépréciation d'actifs financiers*

Le Plan évalue toutes les informations disponibles, y compris sur une base prospective, les pertes de crédit attendues associées à tout actif financier comptabilisé au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'existence ou non d'une augmentation significative du risque de crédit. Pour évaluer s'il existe une augmentation significative du risque de crédit, le Plan compare le risque de défaut survenant sur l'actif à la date de clôture avec le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale sur la base de toutes les informations disponibles, et raisonnables et informations prospectives justifiables. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, le Régime évalue la provision pour pertes à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur 12 mois. Compte tenu de la nature à court terme des créances et de la qualité élevée du crédit, le Plan a déterminé que les provisions pour pertes sur créances attendues ne sont pas importantes.

### d) *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts auprès des banques et les actifs financiers très liquides dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition et qui sont soumis à un risque non significatif de variation de juste valeur.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

---

## 2. Base de présentation et principales méthodes comptables (suite)

### e) *Impôt sur le résultat*

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

### f) *Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires*

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

### g) *Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir à l'égard des parts souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais pour services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du prospectus. Se reporter à la note 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

### h) *Subventions gouvernementales*

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. Le montant maximal pour la durée de la SCEE est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

Chaque enfant né le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs de 100 \$ seront versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15<sup>e</sup> anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

Le 26 mars 2015, le gouvernement de l'Alberta a annoncé la fin du programme de subvention du régime *Alberta Centennial Education Savings* (l'« ACES »), et le dernier jour pour envoyer une demande de subvention était le 31 juillet 2015. Pour les résidents de l'Alberta, le programme accordait une subvention initiale de 500 \$ dans le cadre de l'ACES, qui était versée dans un REEE pour chaque enfant né en Alberta à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Des subventions additionnelles de 100 \$ étaient versées dans les REEE des bénéficiaires admissibles lorsqu'ils atteignaient l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans au cours de l'année 2005 ou plus tard, et i) qu'ils fréquentaient l'école à ce moment; ii) qu'ils avaient un parent ou un tuteur qui était résident de l'Alberta au moment de l'envoi de la demande ou de la naissance de l'enfant concerné; et iii) qu'ils respectaient le montant minimal des cotisations exigé par le gouvernement de l'Alberta.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

---

## 2. Base de présentation et principales méthodes comptables (suite)

### *h) Subventions gouvernementales (suite)*

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

En 2015, le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis sur pied la nouvelle Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (la « SEEFCB »), qui est offerte à chaque bénéficiaire résident né le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou après cette date. Lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de six ans, la province de la Colombie-Britannique dépose 1 200 \$ dans son REEE. Pour être admissible à la SEEFCB, le souscripteur doit ouvrir le REEE et soumettre une demande de SEEFCB dans les délais suivants :

(i) i) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né en 2007 ou en 2008; ii) avant le 15 août 2018 si l'enfant est né entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 15 août 2009; ou iii) avant le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire s'il est né le 16 août 2009 ou après cette date. Le bénéficiaire et le parent ayant la garde ou le tuteur légal doivent être des résidents de la Colombie-Britannique lorsqu'ils présentent la demande de SEEFCB, cette dernière devant être soumise entre le sixième et le neuvième anniversaire de naissance du bénéficiaire. Aucune cotisation de contrepartie ni cotisation additionnelle n'est requise.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions qui y sont associées seront respectées. Les subventions gouvernementales reçues ou à recevoir par le Régime à l'égard d'un bénéficiaire sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net, sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances, comme lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime, que la subvention soit comptabilisée à titre de réduction de subvention accumulée au moment du remboursement.

## 3. Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS, la direction doit établir des estimations comptables critiques et formuler des jugements qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période ultérieure visée par les révisions.

Les principaux jugements et les principales estimations comptables du Régime dans le cadre de la préparation des états financiers sont présentés ci-dessous :

### *Classement et évaluation des placements*

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Régime, le jugement le plus important consiste à désigner le portefeuille comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement fournit des renseignements fiables et plus pertinents sur les effets des opérations, la situation financière et les flux de trésorerie du Régime.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

#### 4. Transactions entre parties liées

Une personne ou une entité est liée au régime si cette personne ou entité exerce un contrôle ou un contrôle conjoint, une influence notable ou si elle est membre des principaux dirigeants du régime. Le Régime a réalisé les transactions suivantes avec des parties liées au cours de l'exercice :

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (LACGI) des frais d'administration correspondant à 1,95 % par année de l'actif visé par les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016. En ce qui a trait aux actifs du Régime lié aux contrats de PAE conclus avant le 27 janvier 2016, le Régime verse à l'administrateur des frais d'administration correspondant à 1,20 % par année.
- b) Le passif du Régime comprend une somme de 4 080 \$ (24 693 \$ en 2023) à verser au Régime d'épargne-études Avancé et une somme de 0 \$ (100 881 \$ en 2023) à verser à LACGI par l'intermédiaire de la Fondation au titre des frais d'administration en 2024. Le Régime doit à la Fondation 2 520 971 \$ (584 964 \$ en 2023) à l'égard des frais perçus auprès des souscripteurs.
- c) La Corporation REÉE Global a reçu des frais de souscription des souscripteurs qui sont déduits des cotisations versées par les souscripteurs et, au 31 décembre 2022, il n'y avait aucuns frais de souscription à recevoir des souscripteurs. Les contrats de PAE conclus après le 27 janvier 2016 incluent des frais de souscription de 30 \$ par part. Avant cette date, les frais de souscription étaient de 60 \$ par part. De plus, la Fondation remet à LACGI de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d) Les frais pour services spéciaux payés à même le compte d'épargne des souscripteurs sont remis par la Fondation à La Corporation REEE Global jusqu'en décembre 2020 et à LACGI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces frais correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds.

#### 5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023 s'établissent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	<b>435 036 404</b>	455 851 273
Cotisations des souscripteurs	<b>31 483 269</b>	37 261 780
Récupérations des ventes (frais)	<b>(650 241)</b>	(226 115)
Frais de tenue de compte	<b>(989 846)</b>	(1 078 372)
Primes d'assurance	<b>(167 392)</b>	(195 504)
Frais pour services spéciaux	<b>(424 151)</b>	(226 654)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	<b>(59 918 534)</b>	(56 350 004)
Solde à la fin de l'exercice	<b>404 369 509</b>	435 036 404

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

## 6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon la hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Les données d'entrée ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données d'entrée importantes concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Le tableau suivant présente les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2024 Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2024				
Équivalents de trésorerie	—	3 728 588	—	3 728 588
Placements – titres à revenu fixe	—	480 686 044	—	480 686 044
Placements – titres de capitaux propres	147 446 387	—	—	147 446 387
	<b>147 446 387</b>	<b>484 414 632</b>	<b>—</b>	<b>631 861 019</b>
				2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2023				
Équivalents de trésorerie	—	7 581 443	—	7 581 443
Placements – titres à revenu fixe	—	522 790 613	—	522 790 613
Placements – titres de capitaux	121 633 526	—	—	121 633 526
	<b>121 633 526</b>	<b>530 372 056</b>	<b>—</b>	<b>652 005 582</b>

Aucun instrument financier n'a été transféré d'un niveau à l'autre au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

---

## 6. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du Régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs. Les objectifs du Régime et les méthodes de gestion du capital du Régime n'ont pas changé par rapport à ceux de l'année précédente.

## 7. Gestion des risques

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. L'exposition du Régime à de tels risques est concentrée dans ses avoirs investis et est liée au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt, d'autres risques de prix, et le risque de change), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels externes et en supervisant leurs prestations de services. Les conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

### a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. Les conseillers en valeurs du régime tentent d'atténuer ce risque. en examinant périodiquement les conditions du marché et le rendement du portefeuille et en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a identifié deux principaux facteurs de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe, l'autre risque de prix lié aux titres de participation et le risque de change lié aux variations des taux de change en raison des FNB cotés sur le marché canadien avec une exposition sous-jacente aux États-Unis. actions. L'approche du Régime en matière de gestion du risque de marché n'a pas changé de façon importante par rapport à celle de l'année précédente.

### i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré à l'aide de la durée, de l'analyse de la courbe des taux et de la sélection des secteurs et des crédits. Le risque de variation des taux d'intérêt pour les liquidités et les placements à court terme est réduit en raison de leur nature à court terme.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

## 7. Gestion du risque (suite)

### a) Risque de marché (suite)

#### i) Risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance, au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 :

	2024 %	2023 %
Moins de 1 an	10,3	1,8
De 1 an à 3 ans	16,3	16,6
De 3 ans à 5 ans	18,4	23,8
Plus de 5 ans	55,0	57,8
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Au 31 mars 2024, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (1 % au 31 mars 2023), le portefeuille de placements de titres de créance aurait augmenté ou diminué d'environ 32,3 M\$ (36,8 M\$ au 31 mars 2023). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels différeront grandement.

#### ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. La catégorie d'actifs la plus touchée par l'autre risque représente 12,2 % (9,1 % au 31 mars 2023), et les titres de capitaux propres représentent 10,7 % (9,3 % au 31 mars 2023).

Au 31 mars 2024, si les prix des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 1 398 847 \$ (1 116 608 \$ au 31 mars 2023). Dans les faits, les résultats de négociation réels différeront grandement.

#### iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les taux de change. Le Régime détient des FNB cotés sur les marchés canadiens comportant une exposition sous-jacente à des titres américains libellés en dollars américains, lesquels représentent 11,2 % (8,1 % au 31 mars 2023) du portefeuille. La juste valeur du total des placements du Régime aurait augmenté ou diminué d'environ 716 600 \$ (535 900 \$ au 31 mars 2023) si le taux de change du dollar américain s'était déprécié ou apprécié de 1 %. Dans les faits, la variation réelle différerait de façon significative.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

## 7. Gestion du risque (*suite*)

### b) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des titres de créance d'entreprises d'institutions financières canadiennes qui constituent son exposition la plus importante au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis conformément aux restrictions et pratiques normales en matière de placement de l'Instruction générale 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les titres à revenu fixe du Régime sont exposés au risque de crédit.

Aux 31 mars 2024 et 2023, le risque de crédit du Régime lié aux titres de créance à long terme s'établissait comme suit :

	2024 %	2023 %
Notations des obligations		
AAAH/AAA/AAH/AAL AA/AH/A/AL	60,70	59,30
BBB/BB/BBBH/BBBL	24,50	25,70
	14,80	15,00
	100,00	100,00

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service. Les sources secondaires utilisées incluent Moody's Investors Service et Standard & Poors. L'approche du Régime en matière de gestion du risque de crédit n'a pas changé de façon importante par rapport à celle de l'année précédente.

### c) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que le Régime éprouve des difficultés à respecter ses obligations associées aux passifs financiers qui sont réglés par la remise de liquidités ou d'un autre actif financier. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de fonds en caisse et d'équivalents de trésorerie et investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités attendues. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et le paiement des PAE. Les autres passifs financiers sont tous exigibles dans un délai d'un mois.

L'approche du Régime en matière de gestion du risque de liquidité n'a pas changé de façon importante par rapport à celle de l'année précédente.



## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont libellés en dollars canadiens)

---

#### 8. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le 10 mars 2020, LACGI, La Corporation REÉÉ Global et Sam Bouji, l'unique actionnaire de LACGI et de La Corporation REÉÉ Global, ont conclu avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») une entente de règlement (l'« entente », l'« entente de règlement » ou l'« ordonnance »), qui est assujettie à certaines conditions, dont les suivantes :

- a) La Corporation REÉÉ Global entamera le processus de renonciation à son inscription à titre de courtier en régimes de bourses d'études. Elle a consenti à la suspension immédiate de son inscription durant le processus et remis au personnel un consentement signé à cet effet;
- b) LACGI a ouvert un compte bancaire en son nom aux fins exclusives du dédommagement des bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants, comme il est décrit dans l'entente de règlement, qui sera détenu de façon distincte des actifs de LACGI auprès d'une institution financière canadienne dans un compte en fiducie désigné pour les bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants (le compte à usage particulier);
- c) M. Bouji a payé la somme de 190 000 \$ à la CVMO relativement aux coûts prévus dans l'entente.

LACGI n'agira pas comme gestionnaire de fonds de placement pour un autre fonds de placement que le Fonds Iman de Global et les régimes de Global (le Régime d'épargne-études Génération et le Régime d'épargne-études Avancé). De plus, il est interdit à LACGI de distribuer des parts des régimes de Global, sous réserve de certaines exceptions précisées dans l'ordonnance.

Jusqu'à ce que La Corporation REÉÉ Global et LACGI aient effectué tous les paiements au compte à usage particulier à la satisfaction du gestionnaire de la CVMO, LACGI ne peut pas, sans le consentement écrit préalable du personnel :

- i) réduire son capital de quelque façon que ce soit, y compris par le rachat ou l'annulation de ses actions;
- ii) réduire ou rembourser la dette d'un administrateur, d'un dirigeant, d'un associé, d'un actionnaire, d'une société liée ou d'une entreprise associée ni toute autre dette subordonnée;
- iii) effectuer, directement ou indirectement, des paiements sous forme de prêt, d'avance, de prime, de dividende, de remboursement de capital ou de toute autre distribution d'actifs à un administrateur, à un dirigeant, à un associé, à un actionnaire, à une société liée ou à une entreprise associée.

Les conditions ci-dessus étaient remplies au 31 mars 2023 et le contrôle des capitaux ne s'applique donc plus.

Sous réserve des lois applicables aux biens non réclamés, si LACGI, bien qu'elle ait pris toutes les mesures raisonnables pour y arriver, n'a pas réussi à localiser un ou plusieurs bénéficiaires ayant reçu des paiements insuffisants cinq ans après la date de l'ordonnance, le total des montants dus à ces bénéficiaires sera versé à l'organisme Passeport pour ma réussite.

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Tableau 1 – Contrats de paiements d'aide aux études

Année d'admissibilité	Nombre de	Montant du	Subventions	Total
	parts en	capital et du	gouvernementale	
	circulation	revenu cumulé	s et revenu	
	Nombre	\$	\$	\$
2000	4	3 529	905	4 435
2001	4	3 580	832	4 412
2002	12	2 824	1 653	4 477
2003	51	19 846	6 122	25 968
2004	218	56 942	9 260	66 202
2005	289	118 345	36 476	154 820
2006	461	172 348	50 998	223 346
2007	933	219 335	67 199	286 534
2008	965	246 202	80 012	326 215
2009	1 203	321 612	134 810	456 422
2010	1 984	589 142	194 654	783 796
2011	2 117	677 015	286 507	963 522
2012	3 157	873 942	347 435	1 221 377
2013	4 725	1 132 455	494 754	1 627 210
2014	6 572	1 504 360	604 210	2 108 570
2015	9 239	2 223 314	890 953	3 114 267
2016	11 759	2 651 399	1 138 316	3 789 716
2017	16 639	3 811 222	1 530 727	5 341 950
2018	23 936	4 735 379	1 878 084	6 613 463
2019	28 107	6 570 659	2 424 084	8 994 742
2020	35 150	8 823 793	3 123 909	11 947 702
2021	46 994	12 034 307	4 114 113	16 148 420
2022	68 326	17 621 317	8 047 940	25 669 258
2023	95 457	27 889 474	12 052 654	39 942 128
2024	151 138	60 870 878	22 841 088	83 711 966
2025	158 871	59 237 934	22 885 901	82 123 835
2026	149 065	52 995 180	20 860 205	73 855 386
2027	136 138	45 953 221	18 298 219	64 251 440
2028	123 359	37 895 142	15 261 769	53 156 910
2029	112 189	31 408 607	12 786 553	44 195 160
2030	95 435	23 723 313	10 027 577	33 750 890
2031	82 716	18 647 581	7 921 636	26 569 217
2032	65 401	13 013 179	5 676 859	18 690 039
2033	45 522	7 961 523	3 510 111	11 471 634
2034	40 959	7 069 494	2 722 335	9 791 829
2035	30 723	4 362 158	1 765 263	6 127 420
2036	22 097	2 569 184	1 076 716	3 645 900
2037	10 611	997 679	427 496	1 425 175
<b>31 mars 2024</b>	<b>1 582 526</b>	<b>459 007 416</b>	<b>183 578 336</b>	<b>642 585 752</b>
31 mars 2023	1 747 746	476 210 706	190 694 415	666 905 121

## Régime d'épargne-études Génération

### Notes annexes

Exercices clos les 31 mars 2024 et 2023

(tous les montants sont en dollars canadiens)

**Tableau 2 – Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études**

	Nombre de contrats à l'ouverture	Rentrées de contrats	Sorties de contrats	Nombre de contrats à la clôture
Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de paiement d'aide aux études				
<b>2024</b>	<b>37 737</b>	<b>—</b>	<b>5 584</b>	<b>32 153</b>
2023	43 228	—	5 491	37 737

Le tableau suivant présente un rapprochement du tableau 1 et des états de la situation financière

Montant total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu cumulé (tableau 1)

Représentés dans les états de la situation financière par les éléments suivants :

Cotisations des souscripteurs  
 Cumul des subventions gouvernementales  
 Moins-value latente des placements  
 Revenu tiré des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales, montant net transféré

Moins : subventions gouvernementales à recevoir

2024	2023
\$	\$
<b>642 585 752</b>	666 905 121
<b>404 369 509</b>	435 036 404
<b>164 268 334</b>	176 816 604
<b>(5 289 974)</b>	(34 436 870)
<b>79 931 346</b>	90 115 094
<b>643 279 215</b>	667 531 232
<b>693 463</b>	626 111
<b>642 585 752</b>	666 905 121